

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2012

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° I-793

présenté par

M. Eckert

à l'amendement n° 791 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 7**

I. – Substituer aux alinéas 8 à 10 l'alinéa suivant :

« 2° Après le II, il est inséré un II *bis* ainsi rédigé : ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 11, substituer à la référence :

« II »

la référence :

« II *bis* ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la référence :

« I *bis*. »

la référence :

« II ».

IV. – En conséquence, aux alinéas 14 et 61, substituer à la seconde occurrence de la référence :

« II »

la référence :

« II *bis.* ».

V. – En conséquence, supprimer les alinéas 38 et 57.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de simplification rédactionnelle.